

## **Règlement du concours « Mon entreprise, mon pays »**

### ***1. Dispositions générales***

- 1.1. Le concours vise à soutenir les petites et moyennes entreprises en République du Congo.
- 1.2. La participation au concours est volontaire
- 1.3. Le slogan : « De mon entreprise à l'affaire commune », « D'une entreprise prospère à un pays prospère ».
- 1.4. L'Organisateur est le Mouvement « L'Avenir du Congo ».

### ***2. Objectifs Du Concours***

- Soutien aux entrepreneurs ;
- Diffusion de modèles d'affaires réussis ;
- Implication des entreprises dans le développement du pays.

### ***3. Participants au Concours***

- 3.1. Les propriétaires de leurs propres entreprises ou les auteurs de projets d'affaires qui ont volontairement exprimé le désir de participer au concours sont invités à participer au Concours.
- 3.2. La participation est possible à la fois individuelle et de groupe (si une entreprise est commune).

### ***4. Exigences pour la candidature***

Les participants fournissent une présentation d'une entreprise ou d'une idée d'entreprise déjà existante qui nécessite une mise en œuvre, y compris :

- Nom de l'entreprise
- Public cible (âge, géographie, revenu, domaine d'intérêts)
- Type d'entreprise (travail indépendant, petite entreprise, moyenne entreprise)
- Secteur d'activité (commerce, Internet, agriculture, etc.)
- Description détaillée du modèle d'affaires
- Résultats financiers et autres ou résultats escomptés

- Ressources disponibles et nécessaires (financières, matérielles, infrastructurelles, etc.)
- Estimation pour la mise en œuvre (pour les idées d'affaires)
- La volonté du participant de transmettre son expérience à d'autres hommes d'affaires sous la forme de séminaires (format — hors ligne, en ligne, hybride)
- Présentation, photos, liens (facultatif).

#### ***Critères d'évaluation :***

- Nouveauté et innovation de l'entreprise
- Reproductibilité des résultats
- Efficacité financière
- Utilité publique d'affaires
- La disponibilité des documents justificatifs des résultats (pour l'entreprise active)
- Disponibilité à la mise en œuvre (pour les idées d'affaires).

### ***5. Étapes***

Étape 1. Dépôt des candidatures : du 10 au 28 décembre 2025

Étape 2. Vote en ligne : du 29 décembre 2025 au 11 janvier 2026

Étape 3. Finale à Brazzaville : du 16 au 18 janvier 2026

Les 10 finalistes font une présentation de 10 minutes.

### ***6. Récompense***

6.1 La répartition du fonds de prix est la suivante :

- 1<sup>er</sup> prix — 100 000 CFA
- 2<sup>e</sup> prix — 75 000 CFA
- 3<sup>e</sup> prix — 50 000 CFA
- Les 7 autres finalistes — 25 000 CFA chacun

- Les gagnants deviennent les « Leaders du domaine » et intègrent le Club entrepreneurial du Mouvement.

### ***7. Calendrier***

- Dépôt des candidatures : du 10 au 28 décembre 2025

- Vote en ligne : du 29 décembre 2025 au 11 janvier 2026

- Finale et remise des prix : du 16 au 18 janvier 2026 à Brazzaville

### ***8. Dispositions finales***

8.1. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement sous réserve d'en informer les participants.

8.2. Tous les documents soumis au Concours peuvent être utilisés à des fins éducatives non commerciales, avec l'indication obligatoire de la paternité d'œuvre.

8.3. La participation au Concours implique le consentement au traitement des données personnelles et à l'utilisation du matériel dans le cadre des objectifs de l'événement.